

---

PARIS 19 SEPTEMBRE 2019

Michel Marquis  
Bureau COLIMP

---

COL'IMP

Collège

Infirmiers Médecins Pharmaciens



ars  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

*Son histoire*

*Ses objectifs*

*Sa vie*

*Son rôle pour la formation*

En septembre 2010, à la création de l'ARS RHONE ALPES , les chirurgiens-dentistes, infirmières, médecins et pharmaciens de l'ARS affectés à l'ARS se constituent en un collège dénommé « COL'IMP »

Au 1er janvier 2016 avec la fusion des ARS Auvergne et Rhône-Alpes, le COL'IMP a évolué en COL'IMP ARA réunissant les membres de plein droit de la précédente structure et ceux de la Conférence Médicale interdisciplinaire (CMI) d'Auvergne.

En janvier 2016 , un nouveau bureau constitué de représentants élus des différentes professions s'est mis en place, en veillant à une représentation équitable des deux anciennes régions.

## **A NOTER**

**Ce n'est pas une instance représentative (CHSCT, CA ...) , mais un collège reconnu par les DG successifs , permettant des échanges sur notre place et rôle en ARS avec la direction générale.**

## Objectif principal

constituer un réseau interprofessionnel actif et réactif, favorisant, par le large spectre de compétences qu'il regroupe aux travers de ses membres, l'exercice des missions de l'ARS dont ils ont la charge respective

## Objectifs secondaires

1. Représenter un lieu de transversalité et d'acculturation
2. Contribuer à la valorisation et à l'actualisation des compétences individuelles et collectives
3. Contribuer aux missions de l'ARS ARA dans son domaine de compétences

Le Collège se réunit actuellement 5 fois par an, selon un calendrier préétabli qui est présenté au DG de l'ARS. Une fois par an, le Collège essaie d'organiser une session thématique de formation en lien avec le service de formation continue .

L'ordre du jour des réunions est défini par le Bureau dans un souci d'actualité et d'intérêt transversal et fait l'objet d'une communication interne.

Le DG y est toujours invité et vient environ une fois par an .

Le Collège est doté d'un règlement intérieur qui énonce clairement ses objectifs et ses conditions de fonctionnement.

Maintien à jour d'un répertoire COLIMP des professionnels SANTE de l'ARS avec missions et compétences recensées (formations ou expériences) .

Répertoire informatique réservé aux membres , géré par le bureau

## **Nombre de réunions :**

2013, 2014, 2015, 2017 5 réunions par an / 2016 6 ; 2018 4 / 5 prévues en 2019

## **Principes adoptés au fur et à mesure**

- Journée en présentiel 10h-16h30 /repas convivial sur place pour ceux qui le veulent
- ODJ avec Idées des membres du COLIMP en favorisant les sujets transversaux à nos différents métiers
- Une thématique globale par journée si possible avec présentations groupées
- Intervenants de l'ARS et autant que possible des intervenants extérieurs à l'ARS sur au moins une présentation
- Temps de réflexion sur échanges en cours avec DG et autres sur la place et le rôle des professions – positionnement du collège (astreintes, organisations, difficultés ...)
- Temps d'informations diverses
- Organisation d'au moins une FORMATION par an, si possible validant DPC

## Exemples de thèmes traités :

- Présentation MIEC sur les dysfonctionnements en établissements médico-sociaux
- Le plan national maladies rares et sa déclinaison en Rhône-Alpes
- Accès au plateau technique obstétrical des sages femmes libérales : contrat de participation aux missions des établissements de santé publics
- investigation sur signalement de la sécurité sociale
- les circoncisions hors milieu hospitalier : un problème de santé publique?
- L'hémovigilance en Rhône Alpes
- L'expérimentation Infirmière ASALEE en pratique, en offre de soins ambulatoire
- Les vigilances en France - Une multitude d'acteurs suite aux différentes crises sanitaires
- Déploiement de la certification V2014 - Premiers enseignements (HAS)
- Infections invasives à méningocoque B et campagne de vaccination dans le Beaujolais. Retour d'expérience
- Rôle d'un assureur dans la gestion des risques des établissements sanitaires et médicosociaux et panorama 2016 de la sinistralité
- Présentation du Répertoire Opérationnel des ressources AURA et des observatoires des urgences
- Rôle de l'ARS dans la gestion des événements indésirables graves : RETEX d'événements récents
- Quelles évolutions pour les métiers de la santé ? Première partie : médecins, pharmaciens, infirmiers avec responsables de formations
- Prise en charge des enfants victimes de violence
- Présentation du Pôle Santé Publique du Tribunal de Grande Instance de Marseille
- Urgences : enjeux actuels et stratégie régionale / Point sur les outils numériques "santé" régionaux ...

- Les réunions régulières permettent une actualisation des connaissances dans certains domaines .
  
- FORMATIONS ORGANISEES SUR ANIMATION DE MEMBRES DU COLIMP
  - *2013 : Vieillessement / Présenter les nouveaux concepts sur le vieillissement et leur impact sur nos pratiques (Évaluation, gestion des réclamations, etc.)*
  - *2014 : AUTISME*
  - *2015 : Actualités en cancérologie : évolution des organisations, évolution des parcours, évolution des thérapeutiques*
  - *2015 : "la cérébrolésion et la prise en charge des personnes cérébrolésées"*
  - *2018-2019 : FORMATION Qualité Sécurité des soins 2016, co-organisée par l'ARS, la HAS et le CEPPRAAL*

- **Organisation d'un groupe de travail avec la DRH de l'ARS sur le DPC**
  - *Réflexion sur les obligations et les perspectives notamment sur qualification certification et obligation DPC*
  - *Propositions de documents : recensement des formations , traçabilité des formation volet cognitif et volet évaluation de pratiques*
  - *Travail en sommeil sur évaluation des pratiques (mettre au point des évaluations de pratiques internes à l'ARS à partir des réunions qui se font et sur la base des préconisations du CNP - SP en lien avec méthodologies de l'HAS)*
  
- **Mais**
  - *Lourdeur et lenteur des textes réglementaires*
  - *Pas facile de trouver des organismes agréés DPC (lourdeur des dossiers d'agrément de formation )*
  - *Réticences budgétaires*
  - *Non réponse du ministère à nos questions sur le DPC en ARS*

- *Pour animer un collège il faut*
  - *de la bonne volonté et de la persévérance des membres et du bureau*
  - *du temps ( dans fiche de poste)*
  - *de la reconnaissance de la Direction générale ET des directions et délégations*
  
- *L'avenir est au renforcement du collège*
  - *Par la régularité de ses rencontres*
  - *Par son rôle de formation et d'animation et suivi du DPC*
  - *Par les échanges directs avec la direction générale sur les rôles et places des professionnels de santé*
  
- *L'avenir est à la fédération des collèges des ARS afin de partager*
  - *les documents,*
  - *les formations,*
  - *les expériences d'animation,*
  - *les positionnements constructifs face à la marginalisation des professionnels de santé en ARS et faciliter les recrutements*